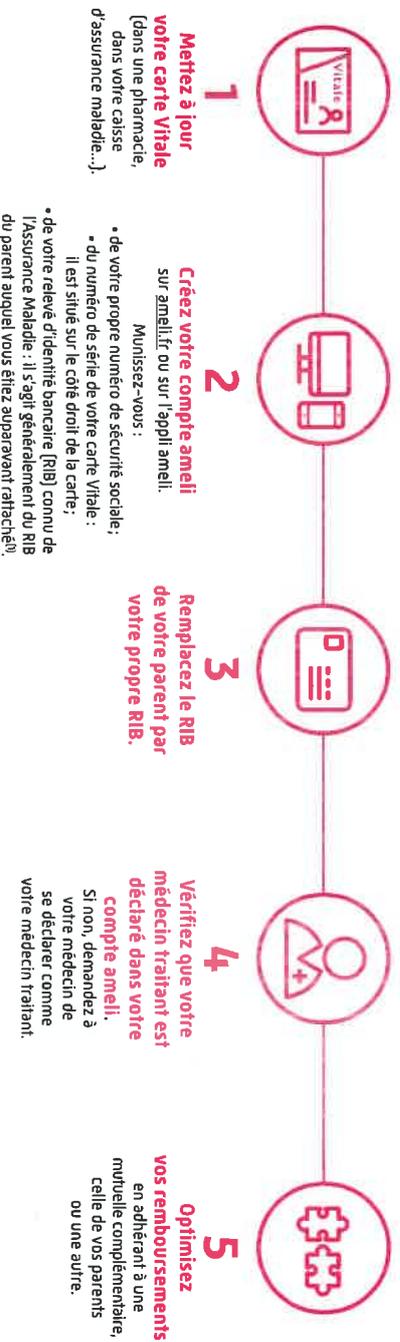


## MÉMO ÉTUDIANTS

# ÉTUDIANTS : SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



## POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (PAM) ? Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur ameli.fr ? Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles...
- > Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB) de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé ? Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > Déclarer un médecin traitant ? Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > Adhérer à une complémentaire santé ? Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la [complémentaire santé solidaire](#) (sous certaines conditions).

<sup>(\*)</sup> En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse d'assurance maladie (CMA) en précisant son numéro de sécurité sociale.

**L'APPLI AMELI**

**VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ.**

Consultez vos remboursements de soins ;  
 Téléchargez votre attestation de droits ;  
 Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;  
 Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;  
 Faites-vous rembourser vos soins effectués à l'étranger ;  
 Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);  
 Posez vos questions à amelbot, le Chatbot de l'Assurance Maladie ;  
 Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs.

**VOUS SOUHAITEZ  
 CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?**

> Par mail depuis votre compte ameli rubrique « Mon espace d'échanges »  
 > Depuis le forum ameli  
 > Par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
 > En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence